

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
 ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH



Mairie de HUNDSBACH  
 18, rue Principale  
 68130 HUNDSBACH  
 Tél. : 03 89 07 81 95  
 Fax : 03 89 07 80 70

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH  
 DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2024**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 7

Sous la présidence de M. RUFİ Philippe, Maire,

Étaient présents : (6)

Mesdames et Messieurs, BAUMLIN Thomas, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, COLIN Marie, EHNY Lionel, LANG Annick, PELLOUX Sylvie, SIMON Pascal.

Était excusé : (4)

Mesdames et Messieurs LONSKI Etienne, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, GRAHN Sabine, RUEFF Martin, SCHWEITZER Didier qui a donné procuration à M Thomas BAUMLIN.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance

Administration générale, finances

2. Travaux avant couche de roulement
3. Modification délibération pour les subventions de la chapelle

Informations diverses

**1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Lionel Ehny est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Mme MEYER Martine, secrétaire de mairie.

**2. Travaux avant couche de roulement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté plusieurs entreprises pour les travaux de reprises des entrées de cour et les bordures à refaire sur la Principale avant le renouvellement de la couche de roulement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide retenir l'entreprise TP 3 Frontières pour la somme de 24 800,00 € HT. Cette somme pouvant évoluer selon le métré contradictoire qui sera fait après travaux et qui servira de facturation.
- Charge le Maire de signer le bon de commande et effectuer le mandat administratif correspondant.

Contrôle de légalité :	XXX	Publication :	XXX
N° délibération :	2024 DCM 06 19 - 01	Nomenclature ACTES	1.1.4

### 3. Modification délibération pour les subventions de la chapelle

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que la Région Grand Est est susceptible de subventionner la commune pour l'opération d'aménagements extérieurs de la chapelle et la réhabilitation de la fontaine.

Mais la délibération prise le 30 octobre 2023 pour le lancement de l'opération ne mentionne pas la Région Grand Est comme éventuel financeur.

Monsieur le Maire propose de rajouter un paragraphe sur la délibération.

Vu la délibération n° 2023 CM 10 30 – 02 du 30 octobre 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de rajouter le paragraphe suivant sur la délibération du 30 octobre 2023, à savoir :  
« Sollicite la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population »
- Charge le Maire d'en informer les services préfectoraux.

Contrôle de légalité :	24/06/2024	Publication :	24/06/2024
N° délibération :	2023 DCM 10 30 - 0202	Nomenclature ACTES	1.1.2

### Informations diverses

- Permanences élections : mise en place des assesseurs pour les deux dimanches d'élections.
- Courrier de la Fédération des chasseurs concernant des plantations : le point est présenté aux conseillers. Une décision sera prise ultérieurement.
- Les conseillers prévoient une journée de travail pour tailler aux abords du terrain de sport.
- Monsieur le Maire présente les premières propositions pour la modification de la convention qui nous lie SIAS Franken Willer. La proposition n'est pas satisfaisante et sera revue dans les prochains jours.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un premier rendez-vous de médiation sur le Dossier Hell Jérôme a été fixé au 26 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h30.